

Le 14 août 1769 – Marion Dufresne au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Mar B/4 /317, n°13.

La mission de *la Digue* n'a permis que deux mois de reconnaissance des îles Seychelles. Marion propose une nouvelle expédition, plus approfondie. Le voyage a été utile : cartographie de la route et de l'archipel, identification de toutes les ressources nécessaires à une relâche des vaisseaux sur la route des Indes. On profitera de quelques objets de commerce : tortues et cocotiers, surtout le fameux coco de mer. Marion se propose de créer un premier établissement sur l'île Praslin.

A l'Isle de France, le 14 août 1769

N°9.

Monseigneur,

L'envoi que j'ai l'honneur de vous faire du journal du voyage aux îles Séchelles, exécuté suivant vos ordres par la flûte *La Digue*, à laquelle était jointe une goélette que j'avais armée en cette île, n'a pas pour objet d'abuser d'aucun de vos moments. J'ose seulement vous supplier de permettre que du Dépôt de la Marine où ce journal et la carte générale qui l'accompagne seront remis, il vous soit présenté un extrait de tout ce qui pourra mériter votre attention. La carte a été levée avec la plus grande exactitude. Le journal, divisé en deux parties. L'une contenant la route de l'aller et du retour, l'autre renfermant toutes les particularités du séjour aux îles Séchelles, et un compte simple et fidèle, tel qu'il m'a été rendu par le Capitaine, homme de métier, voyant mieux qu'il ne s'explique, et sur les observations duquel on peut statuer, tant celles qui intéressent la navigation, que celles résultant des courses précipitées qu'il a faites sur les îles et les îlots où il a abordé. Avec toute la diligence imaginable, avec l'emploi de tous les moyens possibles, je ne pouvais éviter pour la flûte et la goélette, l'inconvénient d'un départ très tardif de l'Isle de France où j'étais arrivé dans une saison trop avancée pour ce voyage. Il ne doit donc être considéré que comme un coup d'œil jeté sur un archipel, à l'examen, la découverte et l'exacte fréquentation duquel, tant au-dehors qu'au-dedans, il est à souhaiter qu'on puisse consacrer un temps plus considérable. Ce ne sera pas sans fruit, Monseigneur, qu'on suivra ce que vous avez permis d'entreprendre, et j'aurai recueilli celui le plus flatteur que j'aie envisagé dans la mission dont vous avez daigné m'accorder la préférence, si par mon zèle et mon travail, je réussis à prouver à la navigation et au commerce, quelque avantage qui mérite d'être ajouté aux époques utiles et glorieuses de votre ministère.

Du peu de séjour fait dans cet archipel, dont on a eu la première vue le vingt et un octobre, et d'où il a fallu appareiller le vingt neuf décembre, on a d'abord retiré une connaissance parfaite d'un port aussi sûr que vaste, de son entrée, des sondes et mouillages, de son intérieur, des différentes espèces de fonds, des récifs, bancs et îlots qui l'environnent, d'un port enfin assez favorablement situé, pour que des vaisseaux qui, surtout en temps de guerre, iraient s'y réparer ou s'y rafraîchir, pussent en vingt jours de navigation, reparaître aux Indes. Il ne m'appartient pas, Monseigneur, de prononcer sur le prix d'une pareille possession ; permettez seulement que je soumette à vos lumières quelques réflexions.

Il paraît inutile de faire valoir l'avantage d'abrèger la route des Indes, mais il semble mériter un nouveau degré d'attention, quand il se présente accompagné de la jouissance d'une relâche offrant les premiers secours, la sûreté du mouillage, la satiété de l'eau, et celle de l'exploitation des bois pour des radoub. Cet objet principal n'est pas le seul à envisager dans l'archipel des îles Séchelles. Quelque superficielle que soit encore la connaissance qu'on a prise des différentes productions que la nature y a répandues, celles déjà trouvées suffisent pour établir quelques spéculations à l'article essentiel du rafraîchissement des équipages, et à celui du commerce, sans même supposer l'espérance d'aucune nouvelle découverte.

Jusqu'à présent on peut statuer sur les objets suivant :

Premièrement. Sur celui de la tortue de terre, qui y deviendra commune pour peu qu'on travaille à la destruction des caïmans qui la dévore, et ce ne serait pas un ouvrage difficile et de longue haleine.

Secondement. Sur celui du caret, dont il serait facile de rassembler une certaine quantité, en s'arrangeant et se précautionnant en conséquence.

Troisièmement. Sur une très grande abondance de cocotiers, arbre si précieux, si justement vanté, et qu'avec le secours de quelques familles malabars, on bénéficierait de manière à en retirer la même utilité, le même produit, les mêmes ressources, qui en rendent la culture si intéressante aux Indes.

Quatrièmement. Sur l'article de la pêche que j'ai lieu de présumer devoir ou pouvoir être assez considérable dans une saison de l'année pour fournir au même commerce de poisson salé qui se fait annuellement des Maldives à Achem, et le long de la côte de l'est. Je ne comprends pas la pêche de vaches marines qui, par la beauté de leur peau, pourraient promettre un bénéfice.

Cinquièmement. Sur la possession du coco de mer, et de l'arbre qui le produit. J'ai pris la liberté, Monseigneur, de vous adresser quatre de ces cocos, fruit très estimé et recherché aux Indes, autant peut-être par sa rareté que par la vertu qu'on lui attribue, d'être un contrepoison infaillible. Que ce soit une propriété éprouvée, ou que ce soit prévention¹, il est toujours constant que l'empressement de tous les seigneurs maures, même de tous les asiatiques riches, à saisir l'occasion de s'en procurer, que le mérite ou l'importance qu'ils y mettent, attachent à ce fruit singulier, un très haut prix. Ce prix baisserait indubitablement par l'exportation d'une trop grande quantité, mais en la renfermant dans des bornes réglées, on serait assuré de conserver une valeur avantageuse à cette production qui ne coûterait que la peine de cueillir. Le hasard fait quelquefois trouver dans les Maldives, même dans les Lacardives [Laccadives Laquedives], de ces sortes de cocos, échoués sur le rivage, mais c'est une rencontre aussi rare qu'extraordinaire. Ils y sont jetés par la lame et par les courants, et viennent selon toute apparence de l'archipel des îles Séchelles, sur l'une desquelles ce cocotier croît au bord de la mer, ou de quelque archipel voisin produisant la même espèce d'arbre.

Ce court exposé, Monseigneur, n'a pour but, ni aucun projet d'établissement, ni aucune proposition de dépense à la charge du gouvernement. Vous m'avez permis de m'occuper d'une découverte qui n'a besoin que d'être suivie, pour présenter peut-être de nouveaux ou de plus grands objets d'utilité, ou pour mieux assurer l'usage de ceux déjà connus. J'ose réclamer l'honneur de continuer et d'achever, ce que j'ai été assez heureux pour commencer avec succès.

Je ne suis pas riche, Monseigneur, l'armement en France, les armements en cette île, et l'expédition aux îles Séchelles de la flûte du Roi *La Digue* et du petit bâtiment que j'ai fait construire pour l'accompagner², m'ont constitué³ dans des avances fort au-dessus de mes facultés. Je ne pouvais abuser plus longtemps de la confiance et de la générosité de quelques amis, qui m'avaient ouvert leur bourse. Après avoir satisfait à la première destination que cette flûte avait à remplir, j'ai cru devoir songer aux intérêts de ces mêmes amis, et aux moyens de les rembourser. A l'aide de quelques emprunts, je me suis mis en état de l'expédier pour un voyage combiné avec M. Poivre, relativement à mes obligations, et à l'influence par laquelle il est trop juste que tout armement concoure à la prospérité de la colonie dans laquelle il est fait. Après ce voyage, j'attendrai la réception de vos ordres pour appliquer de nouveau la même flûte à la continuation de la découverte des îles Séchelles. Elle devient la chose la plus intéressante pour ma satisfaction, de ce qu'elle présente une utilité réelle, et qu'elle peut m'ouvrir une voie de mérite auprès de vous. Mais afin, Monseigneur, de ne rien laisser à souhaiter, et de pouvoir dans ce second séjour qui sera beaucoup plus long que le premier, embrasser tous les objets à la fois, je prends la liberté de vous demander l'assistance de deux moyens bâtiments pris et armés dans ce port. Ce secours tendant à un plus prompt accomplissement de vos vues, en permettant de retirer de plus grands fruits des recherches qui restent à faire, et d'en rapprocher la jouissance, est encore analogue à ma position personnelle. Tout m'est possible du côté des peines, des soins et du travail, et je m'estimerai toujours trop heureux d'avoir occasion de vous les consacrer. Mais mes res-

¹ Dans son premier sens : *sentiment irraisonné*.

² Nous confirmons ici que *la Curieuse* est bien un des deux bâtiments que Marion a apportés de France en pièces détachées. Voir : Poivre au ministre, le 27 juillet 68

³ Vieux sens : *placé*

sources particulières ne me montrent qu'une impossibilité aussi insurmontable qu'affligeante dans la considération d'une nouvelle mise à laquelle je ne pourrais subvenir qu'avec le secours d'autrui, et qui par conséquent me serait d'autant plus onéreuse qu'elle serait stérile. Je n'ose, Monseigneur, insister davantage sur cet article, je prie MM. les administrateurs du Roi d'apprécier ma représentation en raison de sa vérité et du bien qu'ils croient apercevoir pour la marine et pour le commerce, dans la poursuite de mon entreprise. Je me repose encore sur leur équité, du soin de solliciter en ma faveur, après ma mission remplie, une prolongation de jouissance de la flûte que vous avez bien voulu me confier. En travaillant à me dédommager de beaucoup de frais, je tâcherai que cette marque de bienveillance ne soit pas inutile à la colonie. Je ne suis pas, Monseigneur, ambitieux de gagner, mais vous me pardonnerez le désir que je témoigne de sortir indemne d'une affaire plus coûteuse ici qu'on ne peut se le figurer en Europe.

Quelque éloigné que je sois d'adopter, ni de proposer pour le moment, l'idée de verser aucune somme sur l'archipel des îles Séchelles, j'ose néanmoins observer qu'il conviendrait peut-être de placer sur une des deux principales îles, quelques européens choisis et quelques familles malabars, non seulement pour confirmer plus authentiquement l'acte de propriété acquise par la découverte et par la prise de possession, mais encore, pour y bénéficier les productions naturelles à ces îles [*sic*], et en favoriser s'il était possible la multiplication, pour y conserver aussi, et y faire fructifier, le principe de celles qu'on jugerait à propos d'y introduire, en bestiaux, volailles et plantes nourricières, particulièrement des espèces qui n'exigent presque pas de culture, afin de se préparer à l'avance l'agrément d'y trouver par la suite des ressources plus étendues et plus abondantes. Si l'offre d'en faire les frais pouvait être permise à un particulier, je vous supplie, Monseigneur, d'admettre la mienne, et d'approuver surtout que l'île Praslin en fut l'objet. Cette préférence est un hommage, et cet hommage est un devoir dont je serais trop glorieux de m'acquitter, par le privilège honorable de former sur cette île le premier établissement.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Marion Dufresne

* * *